

Répondre à l'obligation de diagnostic des PEMD issus de la démolition

Cette formation développe une approche méthodologie du diagnostic des PEMD (Produits, Equipements, Matériaux, Déchets) avant démolition ou rénovation.

Objectifs opérationnels

- Appliquer une méthodologie de repérage et de diagnostic des PEMD avant démolition ou rénovation
- Rédiger le rapport de diagnostic et dresser le formulaire de récolement

Public Concerné

- Maîtres d'oeuvre
- Ingénieurs et techniciens en bureau d'études
- Consultants pour le compte des maîtres d'ouvrages

Durée

7.00 Heures 1 Jour

Prérequis

Suivre cette formation réclame la connaissance générale sur la gestion des déchets ou avoir suivi la Formation "Gestion des déchets et nuisances de chantier" Ref. E354.

Elle ne fait pas l'objet d'une évaluation des connaissances avant l'entrée en session.

Contenu

Contexte législatif

- Décret 2021-872 du 30 juin 2021 et arrêté du 26 mars 2023 précise l'obligation de diagnostic pour les démolitions partielles ou complètes de bâtiments pour lesquelles la date de dépôt de la demande de permis de démolir est postérieure au 1er mars 2012

- Evolution réglementaire

Obligation de diagnostic

- Réhabilitations et démolitions concernées
- Obligations du maître d'ouvrage

Méthodologie

- Le repérage sur site
- Rédaction du rapport de diagnostic
- Formulaire de déclaration au CSTB

Études de cas (travail sur plan et photos)

- Travaux de réhabilitation
- Travaux de démolition

Cette formation est également réalisée en Distanciel.

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'une mise en situation et la présentation de cas pratiques. Une étude de cas porte sur une démolition partielle dans le cadre d'une réhabilitation et d'une démolition complète.

Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé.

MOYENS TECHNIQUES

La formation s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation correspondent à ses attentes.

Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et ingénieur de travaux ou maître d'œuvre d'exécution.

Méthodes et modalités d'évaluation

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com